

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## DES DELIBERATIONS

Commune de

## DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

~~~~~

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

(Date de convocation : 10 Février 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 17 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 10 |
| Absents excusés non représentés :            | 2  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-trois et le seize Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Madame Patricia VIVARES, Madame Marlène LAUGIER, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE,

**Pouvoirs** : Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Eric BOYER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Robert IGOULEN, (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE). Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

**Absents excusés** : Monsieur Pascal BREMOND, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention au titre du dispositif Fonds Vert  
pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin d'accélérer la transition écologique, d'en assurer l'efficacité et la pérenniser, le Gouvernement a décidé d'allouer un fond exceptionnel de 2 milliards d'euros, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert » dédié aux collectivités.

Ce fond est destiné à financer un ensemble de mesures qui s'organisent autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 : renforcer la performance environnementale,
- Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique,
- Axe 3 : améliorer le cadre de vie,
- Axe transversal consistant en un appui à l'ingénierie.

.../...

Renovation énergétique des bâtiments publics locaux fait partie de l'axe 1 et concerne l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux visant à diminuer leur consommation énergétique.

Les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :

- sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...),
- sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement,
- sur des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

A ce titre, il propose qu'une demande de concours financier soit présentée au titre de cette dotation pour un programme global « Rénovation thermique des bâtiments communaux », d'un montant total de 235 259,15 euros, comprenant les projets suivants :

- ⇒ Etude énergétique DPE des bâtiments pour un montant de 3 600,00 € H.T
- ⇒ Rénovation de l'école des Valayans : changement des menuiseries, réfection façades, isolation des combles, pour un montant de travaux de 47 436,00 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de la Mairie annexe des Valayans : changement des menuiseries, remplacement des radiateurs, isolation des combles pour un montant de travaux de 36 719,65 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de l'école élémentaire Jean Moulin (lot 2) : remplacement des menuiseries pour un montant de 147 503,50 € H.T.

Le montant sollicité s'élève à hauteur de 50 % soit une subvention attendue de 117 629,57 euros.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi des finances 2023,

Vu les articles L 2334-42 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de programme global « Rénovation thermique des bâtiments communaux », d'un montant total de 235 259,15 euros, comprenant les opérations suivantes :

- ⇒ Etude énergétique DPE des bâtiments pour un montant de 3 600,00 € H.T
- ⇒ Rénovation de l'école des Valayans : changement des menuiseries, réfection façades, isolation des combles, pour un montant de travaux de 47 436,00 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de la Mairie annexe des Valayans : changement des menuiseries, remplacement des radiateurs, isolation des combles pour un montant de travaux de 36 719,65 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de l'école élémentaire Jean Moulin (lot 2) : remplacement des menuiseries pour un montant de 147 503,50 € H.T.

.../...

**SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif Fonds Vert - exercice 2023, pour la réalisation de ce projet.

**ADOpte** le schéma de financement suivant :

|                                                             |                     |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|
| ⇒ Coût total du projet H.T.                                 | 235 259,15 €        |
| • Fonds Vert escompté<br>(50 % du montant H.T. des travaux) | 117 629,57 €        |
| • DSIL escomptée<br>(30 % du montant H.T. des travaux)      | 70 577,75 €         |
| • Autofinancement                                           | <u>47 051,83 €</u>  |
| <b>TOTAL H.T.</b>                                           | <b>235 259,15 €</b> |

**SOLLICITE** le concours financier le plus élevé possible de l'Etat dans le cadre du Dispositif Fonds Vert - exercice 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 23 Février 2023

Publiée le : 23 Février 2023